

## **Compte-rendu de la réunion du 10 décembre avec les Adjointes aux Finances des mairies du Réseau 92 sur l'environnement bancaire et les dettes des collectivités locales**

Cette rencontre était animée par Bernard Andrieu, Président du Cabinet de conseil et d'étude Orféor, spécialisé dans la gestion de la dette et le financement de projets.

Parmi les Adjointes aux Finances présents à cette rencontre, beaucoup ont indiqué en début de réunion souhaiter un éclairage sur l'environnement bancaire actuel et sur les capacités pour les Villes de réaménager ou renégocier leurs emprunts pour profiter de conditions financières plus favorables.

Dans la première partie de l'échange, Bernard Andrieu a présenté l'évolution de l'environnement bancaire pour les collectivités locales en mettant en avant les profonds changements intervenus depuis la crise de 2008/2009. Les contraintes prudentielles imposées par la nouvelle réglementation (Bâle 3) pèsent significativement sur les banques qui, malgré des liquidités accrues, doivent suivre des processus d'attribution de crédit très encadrés et ont besoin d'être convaincues non seulement de la capacité de remboursement de la collectivité, mais aussi de l'attractivité et de la rentabilité socio-économique du projet à financer.

Les banques mutualistes semblent montrer moins d'appétence pour le secteur public malgré une politique de stabilité des encours, sauf si elles y retrouvent des marges confortables.

De plus, les objectifs, moyens et contraintes d'intervention de la CDC dans le cadre de l'enveloppe des 20 milliards destinée à redonner des financements aux collectivités sont encore mal connus. Et le rôle et la place des autres financeurs (SFIL, LBP, AFL, ...) sont assez mal cernés par les collectivités.

Mais globalement on observe actuellement un excès de l'offre de crédits aux collectivités avec des taux plus bas grâce à une réduction/stabilisation sensible des marges avec la baisse du coût de liquidité, et les durées s'allongent chez certains prêteurs. Mais sur le financement de projet, les phases de mobilisation sont toujours très courtes et les durées longues rares.

Le marché se normalise après avoir connu de graves difficultés mais des disparités dans l'accès au crédit demeurent entre collectivités, notamment pour les plus petites ou les « moins riches ».

Dans cet environnement, la qualité des dossiers de prospective qui présentent l'investissement et ses retombées est très importante dans la négociation avec les banques afin de leur donner le maximum de visibilité et de les aider à apprécier au mieux leur risque et donc à définir leur prix.

Pour trouver des pistes d'économies potentielles dans ses charges financières et profiter de taux historiquement bas et de meilleures liquidités, la première chose à lancer est un audit du stock d'emprunts de la Ville. Pour ce qui concerne les dettes contractées avant 2008, elle contiennent quasiment toutes des clauses actuarielles et ne laissent aucune marge de manœuvre à l'emprunteur. Cette soule vise à compenser le manque à gagner subi par la

banque dans la mesure où dans les marchés actuels elle va devoir replacer les fonds qui lui ont été remboursés par anticipation, à un taux moins avantageux que celui du prêt. C'est pourquoi, lorsqu'une collectivité rembourse un prêt par anticipation dans le but de souscrire un nouvel emprunt à des conditions de taux plus avantageuses, cette opération ne lui apporte en réalité aucun gain financier et elle s'expose de surcroît à payer plusieurs fois une marge à son établissement bancaire. Pour les emprunts contractés après 2008, il faut étudier les dossiers au cas par cas et bien analyser les propositions de réaménagement et ce qu'elles impliquent pour l'emprunteur.

En terme de politique de financement, la question centrale pour la collectivité n'est pas de financer au meilleur taux du marché, à l'instant T, ses projets mais de sécuriser son épargne et donc les charges financières de ses emprunts au niveau de ce que la ville peut supporter.

Dans les discussions avec les banques, il convient de dissocier le risque de liquidité et le risque de taux : privilégier un taux révisable, discuter avec la banque de son coût de financement pour comprendre la construction de sa marge et donc de son prix, et envisager des mécanismes de couverture (Swap ou Cap par exemple) pour éviter d'atteindre dans le futur un niveau d'intérêt supérieur à ce que la collectivité est capable d'absorber.